

FLASH INFOS élus

Chers Élus,

"Flash Infos Elus", c'est votre nouveau rendez-vous avec la MSA Provence Azur !

Vous y trouverez régulièrement des informations pratiques pour vous accompagner dans vos missions de délégués cantonaux.

Nous comptons sur vous pour relayer ces informations auprès des adhérents de la MSA que vous représentez !

Notre Service de la Vie Mutualiste reste à votre disposition : Bernard Pinatel (pinatel.bernard@provence-azur.msa.fr / 04 91 16 58 74) et

Martine Nonnon (nonnon.martine@provence-azur.msa.fr / 04 94 60 39 55).

Bonne lecture et bel été !

Élus, relayez ces infos aux **PARTICULIERS**



Versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

L'ARS aide les familles à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire de leurs enfants âgés de 6 à 18 ans.

Cette année, elle sera versée le 16 août.

Attention : pour les enfants de 16 à 18 ans : les parents doivent effectuer une déclaration de situation (attestant de la scolarisation ou de l'apprentissage) afin de la percevoir ! RDV sur "Mon espace privé" pour la réaliser en ligne !

[En savoir plus](#)



L'assurance maladie des étudiants évolue !

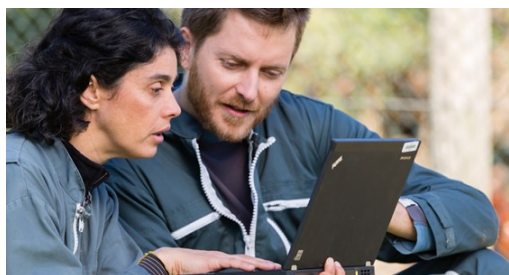
Si votre enfant devient étudiant à la rentrée scolaire prochaine, il restera automatiquement affilié à votre régime de Sécurité sociale agricole, en l'occurrence la MSA, et bénéficiera également d'une baisse de sa cotisation annuelle étudiante !

La cotisation annuelle à la Sécurité sociale étudiante de 217 euros sera supprimée et remplacée par une contribution à la vie étudiante d'un montant fixe de 90 euros. Cette somme est destinée à accompagner les étudiants au niveau social, culturel et sportif et à favoriser l'accès à la médecine préventive. Si votre enfant est boursier, cette contribution ne sera pas due.

A noter : Si votre enfant était déjà étudiant au cours de l'année scolaire 2017-2018, il restera couvert par une mutuelle étudiante à la rentrée scolaire 2018-2019, puis sera rattaché au régime général de la Sécurité sociale à la rentrée scolaire 2019-2020.

[En savoir plus](#)

Élus, relayez ces infos aux **EXPLOITANTS**



La Déclaration des Revenus Professionnels (DRP) est à réaliser en ligne avant le 6 août !

Rappel : les Exploitants agricoles ont jusqu'au 6 août pour déclarer leurs revenus professionnels 2017 auprès de la MSA.

C'est obligatoire et à partir de cette année ils devront le faire sur notre site Internet www.msaprovenceazur.fr, dans « Mon espace privé », grâce au service en ligne « Déclarer mes revenus professionnels ».

[En savoir plus](#)

Élus, relayez ces infos aux **EMPLOYEURS**

Nouveau TESA : point sur l'ouverture du service

Le nouveau TESA avait été ouvert début avril 2018 aux entreprises qui souhaitent utiliser ce service de façon exclusive pour déclarer leurs salariés en CDI et CDD.

Pour toutes les autres entreprises : la date de l'adhésion au nouveau TESA est différée.

Nous leur communiquerons ultérieurement la date à laquelle elles pourront démarrer et utiliser le nouveau TESA (avant la mise en œuvre du prélèvement à la source).

En attendant, elles doivent continuer à utiliser leurs modalités déclaratives actuelles (ancien Tesa et DTS).

En savoir plus



Élus, relayez ces infos **MSA EN LIGNE**



"Mon espace privé" s'enrichit de nouveaux services en ligne simplifiant toujours plus vos démarches, 7j/7 et 24h/24 !

Décomptes détaillés des paiements (Santé, Famille, Retraite, Invalidité, Rente AT et Action Sociale) : Retrouvez tous les détails des paiements des prestations qui vous sont versées par la MSA (et les retenues effectuées) dans "Mes documents" (et dans "Mes paiements" pour la Santé).

Correction de mon relevé de carrière avec dépôt de pièces justificatives et **Suivi de correction de mon relevé de carrière**, à retrouver dans "Mes services > Retraite".

Suivi de vos demandes logement : Vous avez effectué une demande d'aide au logement en ligne ou par formulaire papier ?

Le service en ligne "Suivi de mes demandes de prestations" vous permet de savoir à tout moment où en est votre dossier. Rendez-vous dans la rubrique "Famille, Logement" de "Mon espace privé".

Infos pratiques et Actions sur les territoires

Nos conseillers retraite à la disposition des salariés et des entreprises !

Les conseillers retraite de la MSA proposent des réunions collectives en entreprise et des rendez-vous pour informer les salariés de plus de 55 ans sur leurs droits à la retraite. Salariés et employeurs peuvent ainsi prendre connaissance des dispositifs existants sur le cumul emploi retraite ou la retraite progressive permettant de maintenir les compétences dans l'entreprise.

Contact : 04 91 16 58 00

A noter dans vos agendas

**Novembre 2018 : Retenez ces dates !
Réunions départementales des délégués
cantonaux**



Elus, ces réunions vous sont dédiées et nous vous y attendons nombreux !

Depuis le début de la mandature, les réunions cantonales de la MSA Provence Azur qui vous sont dédiées ne rencontrent pas le succès escompté.

Face à ce constat, le Conseil d'Administration a alors décidé d'organiser cette année une seule réunion par département réunissant l'ensemble des délégués cantonaux dudit département (en lieu et place des 5 réunions d'échelons locaux).

Élus, Rendez-vous avec la MSA:

Pour les délégués des Alpes-Maritimes : le 8 novembre à 17h à Nice

Pour les délégués du Var : le 20 novembre à 17h à Besse-sur-Issole

Pour les délégués des Bouches-du-Rhône : le 29 novembre à 17h à Aix-en-Provence

Chaque réunion sera suivie d'un apéritif dinatoire pour prolonger les échanges autour d'un moment de convivialité.

L'ordre du jour vous parviendra ultérieurement. Il s'articulera en 2 temps forts : un 1er temps dédié aux informations et actualités générales de la MSA et à des échanges avec l'ensemble des délégués présents, puis un 2ème temps en sous-groupes sur des thématiques qui vous intéressent tout particulièrement en fonction de votre profil (salarié, non salarié, employeur, retraité...).

[Télécharger la version pdf](#)

MSA Provence Azur - Août 2018